



Demande d'autorisation de construire



Par la présente, je soussigné(e)

demeurant à

rue et numéro

Tél. (privé): Tél. (mobile): E-mail:

ai l'honneur de solliciter l'autorisation de bâtir requise pour la réalisation des travaux énumérés ci-dessous:

- Construction nouvelle
- Démolition
- Transformation
- Changement d'affectation d'une construction existante
- Installation technique
- Échafaudage
- Confection d'une tranchée/ fouille
- Tavaux de déblai ou de remblai de terrain
- Autre construction(s)
- Raccordement à la conduite d'eau
- Raccordement à la canalisation
- Raccordement au gaz (CREOS)

Le terrain où les travaux seront effectués est sis à

rue et numéro:

et est inscrit au cadastre de la commune de Bissen:

section „.....“ de Bissen-Nord / de Bissen-Sud

sous le(s) N° cadastral(aux).....

....., le.....

Signature du propriétaire:

Pièces à joindre à la demande d'autorisation de construire

Obligatoirement à joindre à **chaque demande** d'autorisation de construire

- un **extrait récent du plan cadastral** à l'échelle 1: 2500 (ou 1:1250)
(<http://www.geoportail.lu>)
- un **plan de situation à l'échelle 1: 500 ou 1: 1000** pour indiquer clairement l'implantation de la construction projetée, les dimensions et ses reculs par rapport aux limites des terrains avoisinants;

Les pièces suivantes sont également à joindre à une demandes d'autorisation de construire pour maisons d'habitations, annexe ou autre immeuble.

- les **vues en plan des niveaux** à l'échelle 1:50 ou 1:100, avec indication des surfaces et de l'utilisation des locaux indiquées;
- les **vues en élévations de toutes les façades** à l'échelle 1:50 ou 1:100 sur lesquelles seront marquées les pentes de voies publiques et des accès avec indication du gabarit des constructions accolées;
- une **coupe transversale ou longitudinale** à l'échelle 1:50 ou 1:100 avec indication de la topographie existante du terrain, et des modifications qu'il est prévu d'y apporter;
- un **certificat valable** dressé par l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils (OAI);
- un **certificat de performance énergétique** (dit: Energiepass) conformément au règlement grand-ducal du 30 novembre 2007, modifié pa la suite;

Indications indispensables sur les plans:

Destination des différents locaux, leurs dimensions et les dimensions des surfaces cellées, les hauteurs des façades extérieures et des différents niveaux, le niveau de fond de la cave par rapport au niveau de la voie d'accès et du réseau d'égouts, l'épaisseur des murs, la hauteur des piliers, des éléments de soutènement, des plafonds et des poutres.

Toutes les pièces seront à remettre en double exemplaire.

FACULTATIF: **Photos de situation** existante sont appréciées.

Informations supplémentaires utiles:

- Une **permission de voirie du Département des Transports publics du MDDI** est requise pour tous travaux exécuter **moins de 25 mètres** de la limite du domaine public d'une voie d'état nationale, **rte de Boevange , rte de Colmar à Bissen; rte de Luxembourg à Roost** et à **moins de 10 mètres** d'un chemin repris, **rte de Mersch, rte de Roost, rte de Finsterthal à Bissen et rte de Bissen à Roost**. (À adresser à l'Administration des Ponts et Chaussées: 5, Impasse Aloyse Kayser L-7541 Mersch Tél: 28 46 27 00
Formulaire: <http://www.pch.public.lu/fr/organisation/attributions-competences/permissions-voirie/index.html>)
- Une **autorisation de la part de l'Administration de la gestion de l'eau du MDDI** est requise pour toutes constructions situées à moins de 30 mètres des cours d'eau ou dans une zone inondables. À adresser à l'Administration de la gestion de l'eau 1, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette Tél: 24 55 61
Formulaire: <https://eau.public.lu/autorisations/procedure/index.html>)